

 <p>LACROIX-FALGARDE</p>	<p align="center">Commune de LACROIX-FALGARDE Avenue des Pyrénées 31120 LACROIX-FALGARDE</p>
<p><u>Nombre de conseillers en exercice</u> : 19 <u>Présents</u> : 13 <u>Votants</u> : 16 (dont 3 procurations) <u>Absents excusés</u> : 3 <u>Date de la convocation</u> : 12 Mai 2018 <u>Lieu de séance</u> : salle du Conseil Municipal</p>	<p align="center">CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 MAI 2018 – 9H30 PROCES-VERBAL</p>
<p>PRESENTS : Michel CHALIE – Monique DAVID – Nadine BARRIERE – Stéphane CARILLO – Célyne LERIVEREND – Bruno CARNAROLI – Brigitte COUSIN – Thierry DAVID – Emmanuelle LETHIER – Joël MARQUE – Guilhem PEYRE – Marielle VARGAS – Jean-Daniel MARTY</p> <p>PROCURATIONS : Régine ANTIC à Michel CHALIE – Stéphane KOWALSKY à Monique DAVID – Sandrine MEGES à Jean-Daniel MARTY</p> <p>ABSENTS EXCUSES : Vivianne FOURTET-ARMENGAUD – Christophe LELONG – André REDON</p> <p>SECRETAIRE DE SEANCE : Célyne LERIVEREND</p>	

Monsieur le Maire demande aux élus présents de se déclarer en qualité de secrétaire de séance : Célyne LERIVEREND se propose.

→ *Adopté à la majorité*

0. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018

Monsieur le Maire indique que lors de la rédaction du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 10 Avril, il a été décidé de ne pas accorder de subvention à l'association To Di Max au titre de l'année 2018 mais cette décision n'a pas été retranscrite sur le tableau des subventions.

Thierry DAVID fait une remarque : La subvention de l'école a été refusée mais non explicitée dans le compte rendu. Il en est de même pour les associations qui ont demandé des subventions et qui n'en n'ont pas eu.

→ *Approbation à reporter pour complément d'information*

1. VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018 - MODIFICATION

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal en date du 10 Avril 2018 a voté les taux des taxes directes locales 2018 suivants :

- Taxe d'habitation : 14,88% (contre 14,45% en 2017)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 16,55% (contre 16,07% en 2017)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 129,13% (contre 125,37% en 2017)

Soit une augmentation générale de 3% des taux par rapport à l'année 2017.

Il s'avère que le contrôle de légalité de la préfecture nous a indiqué que les taux retenus pour 2018 ne respectent pas les dispositions légales de l'article B 1636B sexies du Code Général des Impôts relatives en particulier à l'évolution du taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier le taux des taxes comme suit :

- Taxe d'habitation : 14,88% (contre 14,45% en 2017) inchangé
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 16,55% (contre 16,07% en 2017) inchangé
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 129,10% (contre 125,37% en 2017)

Thierry DAVID propose d'indiquer systématiquement le taux maximum à ne pas dépasser dans le tableau pour ne plus faire d'erreur à l'avenir.

Brigitte COUSIN demande à notifier l'augmentation des taux justifiée entre autres par les travaux à faire sur le cimetière et l'école où les préconisations ont été suivies.

Jean-Daniel MARTY signale qu'il faudra éviter de remonter les taux pour l'exercice suivant.

→ *Adopté à la majorité*

Détail des votes :

Pour : 12

Contre : Thierry DAVID, Emmanuelle LETHIER, Nadine BARRIERE et Joël MARQUE.

2. TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES POUR L'ANNEE 2019

En application des dispositions du code de procédure pénale, il appartient au maire de procéder au tirage au sort des jurés pour l'année 2019 à partir des listes électorales. La liste des noms tirés au sort doit être transmise avant le 15 juillet prochain.

Le nombre des jurés pour la liste annuelle est réparti proportionnellement au tableau officiel de la population à raison d'un juré pour 1 300 habitants. Cette répartition est faite par arrêté préfectoral soit pour la commune de Lacroix-Falgarde 2 jurés.

Le nombre de noms à tirer au sort est le triple fixé dans l'arrêté soit un total de 6.

Le tirage au sort peut être procédé de 2 manières différentes à savoir :

- 1^{er} procédé : un 1^{er} tirage donnera le numéro de la page de la liste générale des électeurs, un 2nd tirage donnera la ligne et par conséquent, le nom du juré,
- 2^{ème} procédé : un 1^{er} tirage donnera le chiffre des unités, un 2nd celui des dizaines et ainsi de suite, donnant le numéro d'inscription sur la liste générale des électeurs, ceux-ci étant inscrits par ordre numérique.

Le maire devra s'assurer uniquement que la personne tirée au sort sera au moins âgée de 23 ans au 1^{er} janvier de l'année prochaine. Par conséquent les électeurs nés à compter du 1^{er} janvier 1996 sont à écarter.

Chaque personne tirée au sort devra être avertie par courrier accompagné d'une fiche de renseignements à nous retourner intégralement complétée et signée dans le délai requis.

Le conseil municipal procède au tirage au sort avec le 1^{er} procédé :

- un premier tirage donnera le numéro de la page de la liste générale des électeurs,
- un deuxième tirage donnera le numéro de la ligne et par conséquent le nom du juré.

1^{er} juré :

Page n°128 – Ligne n°4 - Nom et Prénom : REIST Christophe, Pierre, Emile,

2^{ème} juré :

Page n°143 – Ligne n°5 - Nom et Prénom : SIRVEN Agnès, Marie, Madeleine,

3^{ème} juré :

Page n°155– Ligne n°3 - Nom et Prénom : WANZOUL Isabelle Marie-Annick,

4^{ème} juré :

Page n°39 – Ligne n°8 - Nom et Prénom : DAVID Arlette,

5^{ème} juré :

Page n°135 – Ligne n°6 - Nom et Prénom : ROUSSELLE Marie-Christine,

6^{ème} juré :

Page n°97 – Ligne n°5 - Nom et Prénom : MANHES Olivier Jean-Sylvain.

3. QUESTIONS DIVERSES

1) Changement des horaires de la Poste :

Jean-Daniel MARTY présente le power point sur le changement d'horaire de l'agence postale et présente le sondage réalisé sur ce point là.

Il en résulte la fermeture de l'agence postale de 17 heures à 18 heures en raison de la faible fréquentation durant ce créneau horaire. De même afin de ne pas augmenter le nombre d'heures il est proposé de fermer l'agence le jeudi matin.

Il a été demandé la mise en sécurisation des locaux de la Poste.

Joël Marque propose d'ouvrir l'agence postale seulement le mardi, mercredi, vendredi et samedi. Il propose aussi de supprimer le lundi et jeudi après-midi et de finir en semaine le mardi, mercredi et vendredi à 18 heures. Idéalement Joël MARQUE propose l'ouverture de l'après-midi de 15 heures à 18 heures et/ou l'élargissement des horaires du samedi afin de gérer l'affluence de la fréquentation plus importante ce jour là.

Thierry DAVID est d'accord pour élargir les horaires du samedi et finir en semaine à 18 heures.

Jean-Daniel MARTY propose de finir à 18 heures au moins un soir dans la semaine et de demander à Valérie de continuer les statistiques mensuelles de fréquentation afin de revoir les horaires avec elle.

Guilhem PEYRE revient sur la question de la sécurité en signalant que si la sécurisation est trop voyante (exemple de la porte blindée), cela pourrait susciter des éventuels braquages à venir.

Une réflexion sera donc menée avec la Poste (Valérie) sur les moyens de sécurisation à mettre en œuvre.

2) Station d'épuration :

Monsieur le Maire lit le courrier du SICOVAL du 9 Mai 2018 et annonce qu'une décision sera prise en Juillet concernant la station d'épuration.

Les élus s'interrogent sur le sort de la station, à savoir : Est-ce que la station de Portet-sur-Garonne va se construire ou est ce que Portet se raccorde à Cugnaux ?

Quel sera le coût du raccordement ? Est-ce qu'il sera nécessaire de construire une nouvelle station ?

3) Logements sociaux :

Marielle VARGAS ouvre le sujet des logements sociaux et pense qu'il faudra en envisager dans le quartier de Castelviel (social et sénorial) car on serait juste en nombre de logements sociaux sur le territoire de la commune.

4) Plan local d'urbanisme :

Plusieurs interrogations sont menées par les élus :

Aménagement des entrées : réserve naturelle à ne pas supprimer totalement au carrefour des grands axes et aux entrées du village.

Pixel (SCOT) à transférer pour les terrains réservés autour de l'école du Cossignol pour le projet de terrain de sport.

Les élus s'interrogent sur le transfert de zones naturelles en zones agricoles. Brigitte COUSIN est non favorable pour des raisons de pollution.

Est-ce que l'on va consommer des parcelles agricoles pour faire des nouvelles constructions ?

Restons vigilants sur le nombre des logements sociaux pour être conforme aux critères et pour continuer à bénéficier des aides du SICOVAL.

Séance levée à 10H40

Secrétaire de séance
Célyne Leriverend



Le Maire
Michel CHALIE

